

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/14

9 décembre 1996

(96-5200)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

MEXIQUE

Déclaration de M. Herminio Blanco Mendoza
Ministre du commerce et du développement industriel

C'est pour moi un honneur de participer au nom du Mexique à cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Depuis bientôt deux ans que fonctionne cette Organisation, il s'est passé beaucoup de choses. Le commerce mondial, stimulé par la libéralisation convenue lors du Cycle d'Uruguay, continue d'être l'un des principaux moteurs de la croissance économique.

Le nouveau mécanisme de règlement des différends de l'OMC, l'un des résultats les plus importants du Cycle d'Uruguay, a subi ses premières épreuves avec succès. A en juger d'après les premiers résultats, nous atteignons l'objectif recherché qui est de donner davantage de certitude et d'équité aux disciplines commerciales multilatérales.

Dans mon pays, l'entrée en vigueur des engagements du Cycle d'Uruguay en janvier 1995 a coïncidé avec la crise économique la plus profonde de l'histoire moderne du Mexique. Or, en cette période difficile, le Mexique n'a pas retardé la mise en oeuvre de ses obligations multilatérales: au contraire, le respect du calendrier de mise en oeuvre l'a puissamment aidé à affronter la crise et à retrouver rapidement la voie d'une croissance soutenue et durable.

Comme la majorité des Membres, le Mexique estime que la Conférence doit concentrer son attention sur les questions suivantes: application effective des Accords du Cycle d'Uruguay; reprise et conclusion à bref délai des négociations en suspens dans le secteur des services, en particulier les télécommunications, les services financiers et les services professionnels; discussion d'un programme de travail permettant de construire une meilleure organisation qui continue de promouvoir le bien-être de nos peuples grâce à l'expansion des flux de commerce et d'investissement.

Cependant, ce que nous déciderons au sujet de ces nouvelles questions aura une forte incidence sur l'avenir de l'OMC et du commerce international. Nos décisions concernant ces questions devront aussi préserver la raison d'être de l'OMC, à savoir la promotion du commerce mondial. Il y a cinq points en particulier sur lesquels je souhaite faire quelques observations: a) la relation entre le commerce et l'environnement; b) la relation entre le commerce et les politiques en matière de concurrence; c) le commerce et les normes du travail; d) le multilatéralisme et le régionalisme; et e) la libéralisation progressive du commerce international.

a) Relation entre commerce et environnement

L'un des thèmes relativement nouveaux du programme de travail de l'OMC est celui de la relation entre le commerce et l'environnement. Le Mexique, tout comme les autres pays réunis ici, porte un grand intérêt à la protection de l'environnement et à la promotion d'un développement durable.

L'analyse économique et les éléments d'appréciation empiriques dont on dispose donnent à penser que le meilleur moyen pour l'OMC de contribuer à l'amélioration de l'environnement est d'aider à atteindre des taux de croissance économique élevés grâce à la libéralisation commerciale. C'est pourquoi le Mexique estime que l'utilisation de mesures commerciales pour atteindre des objectifs environnementaux est non seulement efficace mais aussi dangereuse, car elles seraient certainement utilisées à des fins protectionnistes.

b) Commerce et politiques en matière de concurrence

L'abaissement des droits de douane et l'élimination des obstacles non tarifaires résultant de huit séries de négociations multilatérales ont entraîné une expansion sans précédent du commerce mondial. Il existe aujourd'hui, toutefois, le risque que les avantages de cette libéralisation soient réduits par l'utilisation abusive de législations antidumping. Ces législations, dont l'objectif est censé être de combattre les pratiques commerciales déloyales, sont utilisées de plus en plus pour remplacer la protection commerciale qu'après tant d'efforts de négociations on avait réussi à éliminer. C'est pourquoi le Mexique estime lui aussi que l'OMC devrait mettre en oeuvre un programme de travail pour étudier la relation entre le commerce et la concurrence et dont le mandat comprendrait l'analyse de la question du remplacement des mesures antidumping par des politiques en matière de concurrence assurant l'accès aux marchés dans des conditions stables, sûres et permanentes.

c) Normes du travail et commerce

S'agissant des normes du travail, le Mexique est convaincu que la seule enceinte appropriée pour traiter cette question est l'Organisation internationale du travail (OIT): c'est l'OIT qui possède la longue expérience de décennies de participation des organismes de travailleurs et d'employeurs et c'est à l'OIT qu'il faut oeuvrer pour que les pays qui ne l'ont pas encore fait ratifient les conventions pertinentes. Le meilleur moyen pour l'OMC d'élever le niveau de vie de la population mondiale est de promouvoir le développement économique grâce à la croissance du commerce international. Introduire la question des normes du travail à l'OMC pourrait être une excuse pour utiliser des mesures commerciales à des fins protectionnistes.

d) Régionalisme et multilatéralisme

La question de la relation entre le régionalisme et le système multilatéral de commerce prend une importance croissante à mesure qu'augmentent le nombre et la portée des initiatives régionales. Le Mexique est convaincu, de par sa propre expérience, que le régionalisme est un atout très précieux pour parvenir à une libéralisation accrue au niveau mondial et que le système multilatéral de commerce devrait être aussi ambitieux que les accords régionaux.

L'objectif fondamental de l'OMC est un système mondial de libre commerce. A notre avis, le Comité des accords commerciaux régionaux, récemment créé, outre sa tâche consistant à veiller à ce que les accords soient conformes aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC, devrait nous aider à réfléchir à la création d'un système semblable à celui que je viens d'indiquer. Pour que les échanges se déroulent librement, le multilatéralisme doit être aussi ambitieux que le régionalisme.

e) Libéralisation progressive du commerce international

Reconnaissant l'importance de poursuivre le processus de libéralisation économique, mon pays est fermement d'avis qu'il conviendrait d'inclure dans le programme incorporé la négociation de tous les droits de douane frappant les produits industriels et, si les autres Membres de l'OMC sont disposés à le faire, le Mexique pourrait aussi accélérer les réductions tarifaires convenues lors du Cycle d'Uruguay. A cet égard, le Mexique appuie la négociation d'un accord pour les produits de la

technologie de l'information, à condition qu'une certaine flexibilité soit prévue dans la définition du champ des produits visés et dans les délais de réduction et que la grande majorité des Membres de l'OMC participent à la négociation.

Enfin, je tiens à rendre hommage au travail magnifique accompli par le gouvernement et le peuple de Singapour et personnellement par notre hôte, le Ministre du commerce de Singapour Yeo Cheow Tong, pendant plus de un an pour organiser cette première Conférence ministérielle.